



Loi n°2018-022

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB) conclu le 19 avril 2018 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la requête du Gouvernement Malagasy, l'Association Internationale de Développement (IDA) lui a octroyé un prêt d'un montant de TRENTE SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLES DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (37 800 000 DTS), équivalent à CENT SOIXANTE SEIZE MILLIARDS QUATRE CENT HUIT MILLIONS SOIXANTE QUATRE MILLES ARIARY (176 408 064 000 MGA), pour le financement du Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB).

OBJECTIFS DU PROJET

Améliorer l'apprentissage et la promotion dans les deux premiers sous-cycles de l'éducation de base.

COMPOSANTES DU PROJET

- Formation des enseignants axée sur les premiers apprentissages en lecture et mathématiques ;
- Amélioration de la fréquentation et de la préparation à l'apprentissage à travers le préscolaire, la construction et la santé ;
- Gestion scolaire pour augmenter la promotion des élèves ;
- Réformes sectorielles, renforcement du système et mise en œuvre ;
- Composante Intervention d'urgence.

CONDITIONS FINANCIERES

Montant : 37 800 000 DTS, soit 55 000 000 USD, équivalent à 176 408 064 000 MGA

Durée de remboursement : 38 ans dont 6ans de différé

| | |
|-------------------------|---|
| Commission d'engagement | : au taux annuel de 0,50% du montant du prêt non décaissé |
| Commission de service | : au taux annuel de 0,75% du montant total décaissé et non encore remboursé |

ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Education Nationale

Aux termes de l'article 137, paragraphe II de la Constitution, « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la loi ».

Tel est l'objet du présent Projet de loi.



Loi n°2018-022

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB) conclu le 19 avril 2018 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance plénière respective en date du 21 juin 2018 et le 29 juin 2018, la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB) conclu le 19 avril 2018 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de TRENTE SEPT MILLIONS HUIT CENTS MILLE DROIT DE TIRAGE SPECIAUX (37 800 000 DTS).

Article 2- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République.

Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 29 juin 2018

**LE PRESIDENT
DU SENAT,**

**LE PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, p.i**

RAKOTOVAO Rivo

MAHAZOASY Mananjara Freddie